

**PROJET RECONVERSION, INSTITUT des SOURDS-MUETS  
7400 boul. Saint-Laurent, Montréal**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE  
MONTRÉAL PAR LE COLLÈGE D'ÉTUDES OSTÉOPATHIQUES**

Philippe Druelle, D.O.  
Président-fondateur

Bernard Philie, M.Sc.  
Directeur-général

3 décembre 2010

## Table des matières

1- Le Collège d'études Ostéopathiques.	3
2- Examen du projet tel que présenté	3
3- Position du Collège, attentes et recommandations.	4
4- Conclusion	5

## **1- Le Collège.**

Fondé en 1981 par Philippe Druelle, D.O. et Jean-Guy Sicotte, M.D., le Collège d'études ostéopathiques de Montréal (CEO) a donné naissance à un réseau canadien de collèges basés à Halifax, Québec, Toronto et Vancouver de même qu'en Allemagne et en Suisse.

Le Collège compte présentement 110 chargés de cours dispensant une formation à un total de 500 étudiants. Notre clinique externe offre annuellement plus de 5000 traitements ostéopathiques à prix modiques rendant accessible des soins de santé alternatifs à des personnes moins fortunées.

Reconnu internationalement dans plusieurs pays dont la France, les États-Unis, le Japon, la Russie, le Pérou, l'Argentine et le Pakistan pour la qualité de ses professeurs, chercheurs et étudiants, le CEO est maintenant fort de plus de 800 diplômés pratiquant aujourd'hui l'Ostéopathie ici et ailleurs.

Le CEO bénéficie également d'une reconnaissance universitaire internationale par l'entremise de l'Université de Wales en Grande-Bretagne qui en a validé le programme qu'elle sanctionne par l'émission du «B.Sc. (hons) in Osteopathy. Il est présentement en phase finale de pourparlers avec une université québécoise en vue de conclure une entente similaire.

Depuis 17 ans, le CEO est installé au 7400 Saint-Laurent, un complexe convenant totalement à ses besoins tant par sa situation géographique que par ses aménagements qui en font un lieu des plus propice à une activité d'enseignement de haut niveau. D'autres institutions, comme l'Université Laval, utilisent d'ailleurs ses services pour y dispenser des cours.

Plus de vingt organismes communautaires de type OSBL y occupent aussi des locaux et dispensent des services compatibles avec le lieu et sa mission d'origine.

## **2- Le projet de «RECONVERSION»**

D'entrée de jeu, le CEO reconnaît le haut niveau du projet tel que présenté par McGill Immobilier et ses partenaires, le tout dans la perspective exclusive d'un développement résidentiel. La volonté manifeste de respecter à la fois l'architecture extérieure de l'édifice d'origine et d'y adjoindre des immeubles

formant un ensemble homogène, le tout dans un aménagement paysager de qualité mérite considération.

Le CEO n'a donc pas l'intention de chercher des défauts quels qu'ils soient dans le but de discréditer en tout ou en partie le projet. Nous allons cependant porter à l'attention de l'Office et du promoteur certains éléments que nous estimons pertinents et apporter nos suggestions qui, et cela est normal, iront dans le sens de notre vision de l'évolution de cet ensemble patrimonial et de sa mission originelle vouée à la diffusion du savoir

### **3- Position du Collège, attentes et recommandations.**

À quelques reprises dans la documentation à l'appui du projet, nous avons pu relever des rappels de la mission et des valeurs «sociales» du complexe d'origine ainsi que de ce qu'il est devenu en tant que «Centre 7400».

Il nous semble qu'à part ces rappels symboliques, ces aspects sociaux ont été totalement laissés pour compte dans le projet de transformation en complexe uniquement résidentiel.

Le Collège est d'avis qu'il serait intéressant d'examiner attentivement la faisabilité d'inclure dans le projet un volet pratique qui ferait une place à la mission d'origine telle que voulue par les Clercs de Saint-Viateur.

La mission d'origine, à savoir la formation et l'intégration socio-économique de personnes souffrant de surdité donne à ce complexe une valeur symbolique qui ne doit pas être abandonnée.

Les changements apportés par les Clercs de Saint-Viateur au fil des ans ont toujours tenu compte de cette réalité. C'est sans aucun doute ce qui explique la présence en ses murs d'organismes à caractère social ainsi que l'ouverture à des maisons d'enseignement comme le Collège et l'Université Laval.

À l'heure où de nombreuses institutions issues de la tradition québécoise d'entraide doivent se résoudre à modifier radicalement leur approche et se départir de portions de patrimoine bâti en partie ou totalement grâce à l'appui de la communauté, le Collège d'études Ostéopathique estime qu'il serait pertinent de conserver ne serait-ce qu'une partie de ce qui a constitué l'épine dorsale de ce complexe. La conservation de l'immeuble et son environnement est déjà bien assurée mais à notre avis, le volet mission historique mériterait autant de considération.

Une certaine mixité de tenure ne dévaloriserait pas l'ensemble du projet, bien au contraire. La présence, par exemple, d'une institution d'enseignement comme le Collège d'études ostéopathiques ou de quelques organisations vouées au développement social ou communautaire s'inscrirait bien dans la trame de l'arrondissement dont la diversité constitue déjà un atout tangible non négligeable.

La position du Collège est simple et se veut positive : Nous suggérons à la ville, à l'arrondissement et au promoteur d'examiner avec nous la possibilité d'organiser la cohabitation entre un excellent projet domiciliaire à valeur ajoutée pour l'arrondissement et une institution sérieuse et bien implantée à Montréal depuis trois décennies et dans le cœur du quartier depuis presque deux décennies. Notre institution serait heureuse de s'associer à un projet de qualité comme celui-ci.

#### **4- Conclusion**

Notre proposition n'est pas une requête visant à imposer au promoteur des changements unilatéraux et à ses frais mais bien une offre de partenariat sur une base d'affaires. Le Collège est une PME dynamique qui a fait ses preuves et nous ne saurions proposer autre chose qu'une relation gagnant-gagnant, fondée exclusivement sur la rentabilité pour les deux parties même si le point de départ repose sur le principe de la poursuite de la partie sociale de la mission d'origine du Centre.